



CFE-CGC Orange

Adresse postale : 10/12, rue Saint Amand - 75015 Paris

Tél : 01 46 79 28 74 - Fax : 01 40 45 51 57

E-mail : secretariat@cfecgc-orange.org

Réf. : SC/CL/2020 09 24 ACL – 151

ACTION LOGEMENT

21 quai d'Austerlitz

CS 51456

75643 Paris Cedex 13

Monsieur Bruno ARCADIPANE

Président

Paris, le lundi 12 octobre 2020

Objet : demande de rendre public l'algorithme d'attribution des logements

Monsieur le Président,

Lors de réunions communes avec Action Logement (AL), groupement d'intérêt public gérant paritairement la Participation des employeurs à l'effort de construction (PEEC) versée par les entreprises assujetties, la CFE-CGC Orange, première Organisation Syndicale (OS) du groupe Orange, avait demandé à Action Logement un bilan détaillé des actions annuelles effectuées jusqu'en 2018 vis-à-vis de l'Entreprise en matière de « 1% logement ».

La demande insistait particulièrement sur un retour transparent d'une des principales activités du, en réalité, 0,45% logement, à savoir la demande de location sur les différents parcs immobiliers gérés par AL.

Plus précisément, étaient demandés :

1. Le nombre de dossiers déposés par les salariés d'Orange (avec des catégorisations...),
2. Le nombre de dossiers acceptés pour les salariés d'Orange.

Aucune réponse n'a été fournie.

Au vu du nombre de dossiers gérés, la répartition/attribution des logements par le groupement Actions Logement, dont l'ADN revendiqué est l'utilité sociale, est désormais informatisée.

Mais l'algorithme déployé dans ce but, ne l'a pas été en concertation avec les parties prenantes intéressées, au premier rang desquelles se trouvent les partenaires sociaux. Avec comme effet premier l'impossibilité pour l'ensemble des bénéficiaires et organisations concernées d'avoir une quelconque visibilité sur les règles régissant les logiques mêmes mises en place, ce que l'on peut appeler une boîte noire.

La transparence des algorithmes, approche éthique et gage d'un traitement équitable des données, est aujourd'hui l'un des éléments majeurs présidant à toute acceptabilité sociale de la part des parties prenantes. C'est d'ailleurs ce que rappelle entre autres la Loi n° 2016-1321 du 7 octobre 2016 pour une République numérique.

.../...

.../...

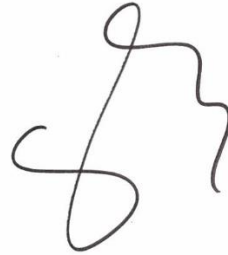
C'est pourquoi nous renouvelons notre demande actée lors des réunions susmentionnées, mais restée depuis lettre morte, de bien vouloir nous transmettre dans les meilleurs délais **toutes les informations nous permettant de comprendre les règles et logiques développées par l'algorithme d'attribution.**

Nous restons à votre disposition pour vous apporter si besoin toutes les précisions et aides nécessaires quant aux éléments à nous fournir.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations respectueuses



François-Xavier BOUTIN
Secrétaire National Commission Logement
CFE-CGC Orange



Sébastien Crozier
Président CFE-CGC Orange

Copie :

CNIL
3 Place de Fontenoy
75007 PARIS